



Interview de Jacques BONOU

Jacques BONOU est président du comité africain de la FIPA (Fédération Internationale des Producteurs Agricoles)

L'organisation mondiale du commerce (OMC) est-elle la bonne instance pour traiter les questions agricoles? Sinon, quelles sont vos propositions?

Pour répondre à cette question, il ne faut pas seulement se contenter de la mission institutionnelle de l'OMC qui vise à réglementer les échanges commerciaux dans le monde par des accords de libre échange. Il faut aussi prendre en compte la façon dont l'OMC est perçue par les agriculteurs, surtout dans les pays du Sud.

L'OMC suscite la peur, la méfiance et le rejet de la part des agriculteurs qui la considèrent comme un instrument de dérégulation des échanges mondiaux au profit des multinationales et des Etats qui ont industrialisé leur agriculture.

Les agriculteurs considèrent que l'OMC ne sera pas une instance pour traiter les questions agricoles du Monde tant que son système de régulation des échanges ne concilie pas libre échange, justice et solidarité avec les agricultures fragiles.

La notion de justice est capitale car on ne peut pas mettre en concurrence sur un même marché des produits agricoles issus des systèmes fortement subventionnés avec des produits agricoles issus d'exploitations familiales au seuil de survie.

La notion de justice doit aussi prendre en compte le problème des barrières non tarifaires, notamment les normes de qualité définies au Nord, à cause desquelles les marchés des pays industrialisés sont très peu accessibles à ceux du Sud. Tant que des mesures d'accompagnement sérieuses, s'inscrivant dans le temps, ne corrigeront pas les fractures technologiques en matière de qualité, les inégalités persisteront.

Ces problèmes de justice conduisent à ce jour à ce que l'OMC ne garantisse pas la souveraineté alimentaire des pays du Sud. Les marchés de ces derniers commencent à être de plus en plus envahis par des produits agricoles venant des pays du Nord, modifient les habitudes alimentaires et accélèrent l'exode rural et la paupérisation du monde rural. Si cette situation n'est pas corrigée, la crise alimentaire qui secoue actuellement le Monde à travers les hausses démesurées des prix risque d'engendrer des catastrophes humaines dans les années à venir. Plus que jamais, il faut inciter chaque pays à produire le maximum de biens et services agricoles sur place en raison des coûts de transport et des coûts liés à la dégradation de l'environnement du fait de l'agrobusiness.

Le sentiment de justice à retrouver passe aussi par une intégration régionale à travers des politiques agricoles adaptées. Elles contribueraient davantage à la sécurité alimentaire que les solutions micro nationalistes expérimentées jusqu'à maintenant tout préservant la diversité des espaces ruraux et des pratiques agricoles.

Conclusion : Nous disons NON à tout accord visant une ouverture totale des marchés des pays pauvres aux produits et aux services des pays du Nord tant que la justice n'est pas prise en compte dans le système de libre échange dans les négociations commerciales concernant le secteur agricole. Les politiques macro-économiques néolibérales prônées par les Institutions internationales durant les deux décennies (1980 et 1990), dites de développement, n'ont été que des rendez-vous manqués. Elles ont contribué à l'extraversion agricole par la primauté des cultures d'exportation mal rémunérées aux dépens des agricultures vivrières qui garantissent, au plus grand nombre, l'accès à la nourriture et à l'emploi.

Quelles sont les nouvelles responsabilités des Etats dans la perspective de la réhabilitation des politiques agricoles?

L'enjeu aujourd'hui est d'assurer un seuil élevé de sécurité alimentaire durable à partir des productions nationales. Cet enjeu passe par :

- (i) **la reconnaissance et la valorisation des modèles de consommation** qui accordent une plus grande attention aux productions agricoles nationales et régionales;
- (ii) **l'augmentation de la part des budgets nationaux affectés au secteur agricole et au développement rural** afin de créer de réelles conditions d'amélioration des conditions de vie des ruraux pour réguler les flux migratoires;
- (iii) **la réorganisation des dispositifs d'appui-conseil aux producteurs** par une plus grande professionnalisation des agents d'accompagnement et par le renforcement des collectivités locales dans le développement agricole. Ceci implique des programmes locaux d'animation rurale et d'économie agricole afin de promouvoir des économies agricoles locales ;
- (iv) **la promotion de la gouvernance concertée dans la définition et la mise en oeuvre des politiques et des programmes du secteur agricole** assortie d'une reddition des comptes afin que les évaluations soient plus participatives et plus proches de la réalité ;
- (v) **le développement des filières** comme moyen de dynamisation des économies agricoles, de professionnalisation plus poussée, de contrôle social des marchés d'approvisionnement et d'écoulement ;
- (vi) **le développement des mutuelles de santé** pour une meilleure couverture sanitaire des producteurs ruraux ;
- (vii) **le développement des infrastructures routières, de stockage et de transformation des produits agricoles** afin de fixer une bonne part des valeurs ajoutées du secteur agricole dans chaque pays producteur afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté ;
- (viii) **l'intégration régionale** qui prendra en compte les propositions précédentes en mettant l'accent en particulier sur l'élaboration de programmes conjoints de développement agricole et sur la levée des barrières non tarifaires entre les Etats voisins, notamment les tracasseries policières.

Quelle doit être la place des organisations professionnelles dans les instances de régulation et de gouvernance mondiale de l'agriculture?

Les OP doivent avoir un statut reconnu, tout au moins un statut d'organe consultatif auprès des grandes instances internationales dont les décisions ont une incidence sur la vie des agriculteurs, notamment auprès des Nations Unies, de la Banque Mondiale, de l'OMC, de l'UE...

Il s'agit de **passer d'une gouvernance d'exclusion à une véritable gouvernance concertée et partenariale**. Ceci implique que les OP de chaque pays et dans chaque secteur luttent elles mêmes pour l'avènement d'espaces de dialogue fonctionnels sur les politiques publiques. Car les OP ne seront jamais assez fortes au niveau international si elles sont en position de faiblesse dans leur propre Etat.

Pour que les OP aient une réelle place, il faut qu'elles soient assistées par des experts indépendants pour les aider à construire des argumentaires sur lesquels elles se reposeront pour défendre leurs points de vue lors des négociations et des plaidoyers. **Autrement dit, les Institutions internationales doivent accompagner les OP dans les espaces nationaux, régionaux et internationaux dans lesquelles elles s'investissent pour renforcer leurs compétences en matière de négociation.**